

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 JANVIER 2012

Présents : Michel JERDELET, Dominique DA SILVA, Daniel BRIQUE, Monique TOMADON, Marie Christine POCHE, Annie POLTANI, Cédric GRIVET, Didier CHAPUIS, Gérard BELLINA, Gilles MARQUET

Excusé : Patrick PERRIER DAVID

Secrétaire de séance : Marie Christine POCHE

Le compte rendu de la séance précédente du 07 décembre 2011 est approuvé.

1 - Informations diverses

Documents présentés en séance : Observatoire statistique transfrontalier, grand angle 01, Droits assurance maladie, découverte de la commune

Réunions passées : le tableau a été remis avec la convocation.

2 - Travaux réseaux, voiries et bâtiments

Réseau eau Menthières : proposition d'installation d'un comptage de vente d'eau à Menthières. Recherche de fuites suite à une consommation importante.

Réfection salle polyvalente (petite salle) : le mobilier bar et évier a été mis en place par l'entreprise Richoz

Illuminations : mise en place effectuée par la société Salendre.

Consommations électriques : une visite des bâtiments communaux a été effectuée par le Syndicat d'Electricité de l'Ain. Des préconisations seront adressées en retour.

3 - Travaux de réhabilitation et de rehaussement de l'ancienne cure

L'avant projet sommaire (APS) est présenté au conseil municipal. Il tient compte des remarques relevées lors de la présentation de l'esquisse au conseil municipal du 7 décembre 2011 (chaufferie, cloisons ERP, appartements, terrasse, escaliers). Demande d'organiser des réunions de travail en soirée, à voir avec l'architecte et les personnes invitées (PNR, ...).

L'estimation des travaux au stade de l'APS est de 546 000 € HT, y compris les travaux de désamiantage et de traitement du plomb.

4 – Projet rénovation école et mairie

Dans le cadre de la réflexion sur la rénovation de l'école et de la mairie, le maire présente au conseil municipal la première analyse effectuée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de l'Ain. Devant la volonté de la municipalité de conserver ces services dans la partie urbaine du centre du bourg et l'absence de tènements en pleine propriété, l'étude du CAUE place l'espace de projets autour des bâtiments communaux que sont l'école, la mairie et le centre d'exploitation. Une analyse des surfaces réelles de l'école et de celles préconisées par l'éducation nationale est présentée, ainsi que les possibilités de d'extension de la mairie.

5 – Modification du tableau des emplois permanents

Sur proposition du maire, et après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire, le conseil municipal accepte de modifier comme suit le tableau des emplois permanents de la commune pour la nomination d'un agent à l'avancement en grade au titre de l'année 2012 : création d'un poste d'agent technique territorial principal de 2^{ème} classe au 1^{er} mars 2012.

6 – Urbanisme

Plan local d'urbanisme : le maire indique au conseil municipal que l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ne pourra être finalisée qu'après une avancée du SCOT du Pays Bellegardien qui fixera le taux de croissance retenu pour la commune, la comptabilité ou non des « dents creuses » dans la potentialité constructible et la date de l'état 0 (2008 ou 2011).

Droit de préemption (Madame TOMADON quitte la salle)

- vente JACQUINOD / JACQUINOD (non soumis au droit de préemption)
- ventes TOMADON / GALLE, TOMADON / CAROLI PERRIER, TOMADON / GERMAIN : le conseil municipal ne fait pas valoir le droit de préemption.

Certificat d'urbanisme d'information

- 0010 Lieudit La Craz Parcelle ZA 24
- 0011 Lieudit La Craz Parcelle ZA 25
- 0012 Les Essarons Parcelles ZC 152, 160, 1523, 159

Courrier famille POCHET (Madame POCHE T quitte la salle)

Le maire fait part au conseil municipal d'un courrier émanant de la famille POCHE T mettant en demeure la commune d'acquiescer ou non les parcelles cadastrées AB 82, 371, 341, 99, 94, 95 et 97 et faisant partie de l'emplacement réservé n°4 du Plan d'Occupation des Sols. A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas acquiescer ces parcelles.

7 - Divers

Rallye Ain Jura le samedi 16 mai : la route départementale sera fermée de 10 h 26 à 20 h 39. Les riverains seront destinataires d'un laissez passer.

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier adressé par le Président du Syndicat Mixte des Monts Jura relatif à la qualité du déneigement de la route départementale reliant Confort à Menthrières.

Problème d'écoulements d'eau sous la voie du Tram secteur de Pré Martin

Séance levée à 20 h 30

Le Maire,
Michel JERDELET